

***FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISE
INNOVATECH***

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2025**

OCTOBRE 2026

S O M M A I R E

**I. RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE
DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025**

II. ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- Bilan
- Etat de résultat
- Etat de variation de l'Actif Net
- Notes aux états financiers

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE
DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025**

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration réuni en date du 26 Aout 2026 nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du Fonds d'investissement spécialisé «INNOVATECH» relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2025 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 24 252 966 dinars, un actif net de 24 087 324 dinars et un résultat net déficitaire à la fin de la période de 277 332 dinars.

Opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds d'Investissement spécialisé « INNOVATECH » au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la société « SMART CAPITAL SA », gestionnaire du Fonds d'Investissement Spécialisé « INNOVATECH ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une

incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds d'investissement spécialisé « INNOVATECH ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-

détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiées par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005,

nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 14 Octobre 2026

P/ Consulting & Financial Firm
Walid BEN AYED



Consulting & Financial Firm
Walid BEN AYED
Société d'Expertise Comptable
Inscrite au R.G.E.T.
: 37 Avenue Mohamed Nicolaï Tounsi

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2025
(Unité : en DT)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
AC 1- Portefeuille titres	4.1	19 589 316	15 977 131
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		10 188 086	9 369 990
b- Obligations et valeurs assimilées		8 290 669	5 587 525
c- Autres valeurs		1 110 561	1 019 616
AC 2- Placements monétaires et disponibilités	4.2	4 459 675	8 256 584
a- Placement monétaires			
b- Disponibilités		4 459 675	8 256 584
AC 3 – Créances d’exploitation	4.3	201 000	250 000
AC4 – Autres Actifs		2 975	2 975
TOTAL ACTIF		24 252 966	24 486 690
<u>PASSIF</u>			
PA 1 – Opérateurs créditeurs	4.4	17 703	15 347
PA 2 – Autres créditeurs divers	4.5	147 939	106 688
TOTAL PASSIF		165 642	122 035
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 – Capital	4.6	26 100 000	26 100 000
CP 2 – Sommes distribuables			
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		(1 735 344)	(1 410 194)
b- Sommes distribuables de l’exercice		(277 332)	(325 151)
ACTIF NET		24 087 324	24 364 655
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		24 252 966	24 486 690

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2025
(Unité : en DT)

	<u>Note</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
PR 1- Revenus du portefeuille titres	4.7	654 835	589 560
a- Dividendes		150 000	250 000
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		501 835	336 560
c- Revenus des autres valeurs		3 000	3 000
PR 2- Revenus des placements monétaires			
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		654 835	589 560
CH 1- Charges de gestion des placements	4.8	(852 575)	(833 028)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(197 740)	(243 468)
PR 3 – Autres produits			
CH 2 – Autres charges	4.9	(79 592)	(81 683)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(277 332)	(325 151)
PR 4 – Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(277 332)	(325 151)
PR 5 – Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles /titres		-	-
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(277 332)	(325 151)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2025

(Unité : en DT)

<u>ACTIF</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
<u>AN 1 – VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	(277 332)	(325 151)
a- Résultat d'exploitation	(277 332)	(325 151)
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-	-
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	-
d- Frais de négociation de titres	-	-
<u>AN 2- DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-	-
<u>AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-	8 600 000
a- Souscriptions		
Capital	-	8 600 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-
Droits d'entrée	-	-
b- Rachats		
Capital	-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-
Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(277 332)	8 274 849
<u>AN 4 – ACTIF NET</u>		
a- en début de période (souscriptions)	24 364 655	16 089 806
b- en fin de période	24 087 324	24 364 655
<u>AN 5 – NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)</u>		
a- en début de période	5 000	5 000
b- en fin de période	5 000	5 000
VALEUR LIQUIDATIVE	4 817,465	4 872,931
AN-6 TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	(1,14%)	51,43%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES
AU 31-12-2025

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation du Fonds

Dénomination du fonds : INNOVATECH

Nature juridique du fonds : Fonds d'investissement spécialisé relevant de la catégorie des Fonds Commun de Placement en valeur mobilières.

Siège social du gestionnaire du fonds : Immeuble saphir Avenue du Dinar Les Berges du LAC 2, 1053, Tunis.

Montant du fonds : Cent vingt-cinq millions (125 000 000) de dinars tunisiens répartis en 12 500 parts d'un montant nominal de 10 000 DT chacune. Au 31/12/2025, le montant libéré est de 26 100 000 dinars

Référence de l'agrément du fonds : Agrément n° 48/2021 du 23 juillet 2021 délivré par le Conseil du Marché Financier (C.M.F).

Durée du fonds : Dix (10) ans à compter de la date de dépôt de la libération initiale des premières souscriptions sur le compte ouvert au nom du Fonds. La durée du Fonds pourra être prorogée par la Société de Gestion, en accord avec le dépositaire, de deux (2) périodes successives d'un (1) an chacune.

Société de gestion : La société SMART CAPITAL société anonyme au capital de 5 000 000 dinars tunisiens.

Banque dépositaire : ARAB TUNISIAN BANK société anonyme faisant appel public à l'épargne de droit tunisien au capital de cent cinquante millions (150 000 000) dinars tunisiens

Commissaire aux comptes : Cabinet « Consulting and Financial firm – Bakertilly Tunisie »

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 sont établis conformément à la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables généralement admis en Tunisie, notamment les normes comptables de 16 à 18 relatives à la présentation des états financiers des OPCVM. Le système comptable tunisien préconise que les états financiers soient établis en conformité aux hypothèses sous-jacentes et conventions comptables suivantes :

- Hypothèse sous-jacente de la continuité d'exploitation
- Hypothèse sous-jacente de la comptabilité d'engagement
- Convention de l'entité
- Convention de l'unité monétaire

- Convention de la périodicité
- Convention du coût Historique
- Convention de Réalisation du Revenu
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de l'objectivité
- Convention de la Permanence des Méthodes
- Convention de l'information Complète
- Convention de Prudence
- Convention de l'Importance Relative
- Convention de la prééminence du fond sur la forme

3. Principes comptables adoptés

Les principes comptables adoptés par le Fonds « INNOVATECH » pour l'élaboration des états financiers se résument ainsi :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les profits sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus

3.2. Evaluation des placements

Actions admises à la cote

Les actions admises à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont évaluées à leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

Actions non admises à la cote

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur. La méthodologie de valorisation sera calculée selon différentes approches : le coût d'une transaction récente, les multiples boursiers, la valeur comptable nette, la méthode Discounted Cash-Flow ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation.

Titres des OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat**4.1- Portefeuille titres**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	10 188 086	9 369 990
Actions	10 188 086	9 369 990
Obligations et valeurs assimilées	8 290 669	5 587 525
Obligations convertibles en actions	8 290 669	5 587 525
Autres valeurs	1 110 561	1 019 616
Comptes courants associés	1 110 561	1 019 616
Total	19 589 316	15 977 131

Le portefeuille titres se présente comme suit :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025
Actions		10 188 086	10 188 086
PLASTICUM TUNISIE SA	12 500	5 000 000	5 000 000
BE WIRELESS SOLUTIONS	14 250	1 750 000	1 750 000
ML INNOVATION	1 250	500 000	500 000
INTEGRATIONS DES SOLUTIONS INFORMATIQUES	3 000	300 000	300 000
STE G E E C	1 250	750 000	750 000
ENOVA ROBOTICS	20	20 000	20 000
LA GRIFFE INTERNATIONAL	23 333	699 990	699 990
MEDTECH	35 000	350 000	350 000
SMARTBAT	36 376	818 096	818 096
Obligations convertibles en actions		7 700 000	8 290 669
PLASTICUM	1 500	1 500 000	1 653 596
ENOVA ROBOTICS	1 500	1 500 000	1 508 390
MILLESIMA EXPERIENCE	1 000	1 000 000	1 063 912
BE WIRELESS SOLUTIONS	75 000	750 000	958 766
ML INNOVATION	75 000	750 000	796 883
INTEGRATIONS DES SOLUTIONS INFORMATIQUES	5 000	500 000	505 479
STE GLOCAL ENG ENER & CONST	2 500	250 000	330 912
STE VITALIGHT LAB	70 000	700 000	700 000
MEDTECH	175 000	750 000	772 731
Autres valeurs		980 000	1 110 561
Comptes courants associés ENOVA		980 000	1 110 561
Total		18 868 086	19 589 316

4.2- Placements monétaires et disponibilités

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Banque ATB DT	4 459 675	8 256 584
Total	4 459 675	8 256 584

4.3- Créances d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Dividendes à recevoir	200 000	250 000
Jetons de présence à recevoir	1 000	-
Total	201 000	250 000

4.4- Opérateurs créditeurs

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	(149)	3 446
Rémunération du dépositaire	17 852	11 901
Total	17 703	15 347

4.5- Autres créditeurs divers

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Jetons de présences à payer	90 000	80 000
Créditeurs divers (Honoraires)	35 941	23 726
Etat impôts et taxes	21 998	2 962
Total	147 939	106 688

4.6 – Capital

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31/12/2025
Capital en début d'exercice	
Montant	26 100 000
Nombre de parts émises	5 000
Nombre de copropriétaires	1
Souscriptions réalisées (Libérées)	
Montant	-
Nombre de parts émises	
Nombre de copropriétaires	
Rachats réalisés (Libérées)	
Montant	-
Nombre de parts rachetées	
Nombre de copropriétaires	
Capital en fin d'exercice	
Montant	26 100 000
Nombre de parts émises	5 000
Nombre de copropriétaires	1

4.7- Revenus du portefeuille titres

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Dividendes	150 000	250 000
Dividendes PLASTICUM	150 000	250 000
Revenus des obligations et valeurs assimilées	501 835	336 560
Intérêts OCA PLASTICUM	151 033	156 037
Intérêts OCA BWS	90 000	88 425
Intérêts OCA MILLESIMA EXPERIENCE	63 912	-
Intérêts OCA ENOVA	1 400	1 482
Intérêts OCA ISI	3 602	1 417
Intérêts OCA MLI	30 000	22 450
Intérêts OCA GGEC	48 213	27 132
Intérêts OCA MEDTECH	22 731	-
Intérêts CCA	90 944	39 617
Autres revenus	3 000	3 000
Jetons de présences	3 000	3 000
Total	654 835	589 560

4.8- Charges de gestion des placements

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	846 624	827 077
Rémunération du dépositaire	5 951	5 951
Total	852 575	833 028

4.9 – Autres charges

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Redevances du Conseil du Marché Financier	2 800	4 647
Jetons de présence	10 000	24 000
Honoraires d'intermédiaires	66 312	52 556
Services bancaires et assimilés	357	349
Impôts et taxes	120	120
Autres	3	11
Total	79 592	81 683

5. Données par part et ratios pertinents

Données par part	2025	2024
Revenus des placements	130,967	117,912
Charges de gestion des placements	-170,515	-166,606
Revenus nets des placements	-39,548	-48,694
Autres charges	-15,918	-16,337
Résultat d'exploitation(1)	-55,466	-65,030
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	-55,466	-65,030
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,000	0,000
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
Plus(ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation(2)	0,000	0,000
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	-55,466	-65,030
Résultat non distribuable de l'exercice	0,000	0,000
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	0,000	0,000
Distribution de dividendes		
Valeur liquidative	4 817,465	4 872,931
Ratios de gestion des placements		
Actif net moyen	24 225	20 227
	989,500	230,500
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-3,52%	-4,12%
Autres charges / actif net moyen	-0,33%	-0,40%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-1,14%	-1,61%

6. Rémunérations du gestionnaire, et du dépositaire

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

6.1. La Société de Gestion reçoit du Fonds une rémunération annuelle (la "Commission de Gestion") pendant toute la période de la vie du fonds, calculée comme suit :

- Un virgule vingt-cinq (1,25) % hors taxe des souscriptions non investies lorsque la taille du Fonds est inférieure ou égale à 70 MD et Un (1%) hors taxe des montants souscrits et non investis lorsque la taille du Fonds est supérieure à 70 MD ; et
- Un virgule Soixante-quinze (1,75%) hors taxe des montants investis lorsqu'ils sont inférieurs ou égal à 70 MD, et Un virgule vingt-cinq (1,25%) hors taxe des montants investis lorsqu'ils sont supérieurs à 70 MD.

La Commission de Gestion est soumise à la TVA que le Fonds paie en sus de la Commission de Gestion.

La Commission de Gestion est facturée par avance par la Société de Gestion, au début de chaque trimestre civil, au 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre et pour la première fois, au Premier Jour de Souscription, sur une base de prorata temporis.

La commission de gestion au titre de l'exercice 2025 s'élève à 846 624 dinars TTC.

6.2. Pour l'ensemble de ses prestations, le Dépositaire reçoit une rémunération annuelle hors taxe de 0,0145 % de l'actif net du Fonds avec un minimum de 5 000 Dinars.

Cette rémunération sera payée, à terme échu, dans le mois qui suit l'établissement de la dernière valeur liquidative de l'exercice.

La rémunération du dépositaire provisionnée au titre de l'exercice 2025 s'élève à 5 951 dinars TTC soit 5 000 dinars HTVA.

About Baker Tilly

Baker Tilly is a full-service accounting and advisory firm that offers industry specialized services in assurance, tax and advisory.

Consulting & Financial Firm, trading as BAKERTILLY, is a member of the global network of Baker Tilly International Ltd., the members of which are separate and independent legal entities.



Contact us :
contact@bakertilly.tn
www.bakertilly.tn